MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

Le parcours pas-à-pas

1

Prise d'information : France Rénov', CCAS, France Services, etc.

2

Vérification de l'éligibilité de l'usager :

- plafond de revenus (modeste ou très modeste)
- en situation de handicap
- âgé de 70 ans ou plus
- âgé de 60 à 69 ans sur conditon de GIR

3

Création du dossier : en ligne ou en format papier

4

Orientation vers un assistant à maîtrise d'ouvrage habilité autonomie (AMO)

5

Visite du domicile par l'AMO : réalisation du diagnostic logement autonomie, élaboration du projet de travaux et du plan de financement

Réorientation vers la sphère sociale ou d'autres dispositifs de l'Anah si d'autres problématiques sont identifiées

6

Réalisation des devis

7

Dépôt du dossier de demande de subvention

8

Notification de l'accord d'attribution de la subvention

9

Réalisation des travaux

10

Réception des travaux et vérification de leur conformité

11

Dépôt du dossier de la demande de paiement du solde

12

Réception de la subvention par virement bancaire